

Registre national : 77 questions pour des utilisateurs comblés.



Chaque année, la Direction Relations extérieures, mène [une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs du Registre national](#).

Pour la première fois, l'enquête de satisfaction pouvait être complétée directement sur le site internet du Registre, grâce notamment à l'identification des utilisateurs on-line via leur carte d'identité électronique.

Globalement, le bilan est positif : 75,56% des utilisateurs déclarent que leur niveau de satisfaction général est « bon » et pour 17,5%, il est même « très bon ».

Le [Registre national](#) a été créé il y a plus de trente ans. Pratiquement, toutes les administrations communales l'utilisent comme moyen de mise à jour des registres de la population. Il constitue un outil de gestion informatisé qui remplace les lourds, volumineux et statiques registres et fichiers. Le Registre national permet de dresser des listes, d'établir diverses formes de statistiques ainsi que des documents très utiles pour la gestion ordinaire ou extraordinaire de la population.

Les administrations communales ne sont pas les seules à l'utiliser. Citons notamment les Services publics fédéraux, Les Régions et Communautés, les huissiers de justice, les notaires, les CPAS, etc. C'est le Comité sectoriel du Registre national qui accorde les différents types d'accès au Registre. (Délibération 2008 : [document pdf](#))

L'enquête de satisfaction constitue un excellent indicateur de la qualité des services offerts aux utilisateurs du Registre national. Des domaines à améliorer ont été identifiés et un plan d'action a été mis en place.